

Emploi Du Participe^{*}

1 Remarques préliminaires

1.1 Verbe et adjectif

Le participe est la forme adjectivale du verbe (alors que l'infinitif en est la forme nominale).

Il a donc les caractéristiques des verbes (temps/aspects, voix, parfois même une modalité, compléments, etc.) et des adjectifs (genre, nombre, cas, etc.). Surtout, il hérite des fonctions des adjectifs et des verbes.

1.2 Aperçu des emplois

Le participe est à la fois un verbe et un adjectif:

- en tant qu'adjectif, il peut être **déterminatif** (équivalent d'un épithète) ou **substantivé**,
- en tant que verbe, il peut être **complément sélectionné** d'un autre verbe (équivalent d'une subordonnée complétive), ou **complément circonstanciel** d'un verbe ou même d'une phrase dans ses emplois **absolus**.

1.3 Temps et aspects

Le participe montre parfois une valeur purement aspectuelle, mais souvent il a une valeur aspectuelle *et* temporelle. Comme il est généralement lié à un autre verbe, sa valeur temporelle est relative à celui-ci:

- aoriste: action du participe antérieure à celle du verbe principal,
- présent: action simultanée,
- futur: action postérieure,
- parfait: insistance sur l'achèvement de l'action du participe au moment de l'action du verbe principal.

1.4 Modalité

Le participe a une modalité non-marquée, et est l'équivalent d'un indicatif: il exprime la *constatation*.

Cependant:

^{*}Notamment OGCG chapitre dédié; Fontanier; Humbert, *Synt*.

- le participe futur (et futur du parfait) est à part (comme l'indicatif futur): il n'exprime pas en tant que tel l'avenir (sauf quand il a une valeur purement temporelle) mais la finalité (participe substantivé ou circonstanciel), voire la consécution,
- puisque le participe est l'équivalent d'un verbe, il peut prendre la particule ὅν, ce qui lui donne une modalité marquée (le potentiel ou l'irréalisable du présent ou du passé), déterminée en fonction du contexte.

2 Le participe comme adjectif

Comme tous les adjectifs, le participe peut prendre une valeur déterminative ou explicative, ou même devenir un substantif à part entière. (Comme la valeur explicative des adjectifs est circonstancielle, on la traitera plus bas, quand on considérera le participe comme un verbe.)

Cependant, à la différence des purs adjectifs, le participe garde sa valeur de verbe: il peut donc recevoir des compléments (sélectionnés ou non).

2.1 Le participe épithète déterminatif

Détermination et explication. Les adjectifs épithètes sont soit déterminatifs, soit explicatifs. Ils sont déterminatifs s'ils sont indispensables à l'identification du référent: leur suppression entraîne un changement (voire la perte) du référent.

Par exemple: οἱ ἐργαζόμενοι δούλοι κάμνουσιν "les esclaves qui travaillent se fatiguent": le participe permet l'identification du référent (les esclaves qui travaillent et pas les autres). Si on le supprime, on change le sens: "les esclaves se fatiguent" (*i. e.* tous les esclaves).

Cela permet de faire la différence avec le participe épithète explicatif (dont il sera question plus bas), qui apporte une précision sur le nom au quel il est rattaché, sans que cette précision ne soit nécessaire au sens de la phrase. Le référent est alors identifié par un autre contexte (un démonstratif, le contexte, etc.). La suppression du participe n'entraîne pas de modification de sens, mais seulement une perte d'information.

Par exemple: οἱ δούλοι ἐργαζόμενοι κάμνουσιν "les esclaves, parce qu'il travaillent, se fatiguent": ici les esclaves en question sont identifiés par le contexte (s'il n'y a pas de contexte, tous les esclaves sont concernés). En supprimant le participe, on ne change pas le référent, on perd simplement une information mineure: "les esclaves se fatiguent".

Construction et caractéristiques. Le participe déterminatif est dans le SN qu'il caractérise (au contraire du participe explicatif).

La valeur est temporelle par rapport au verbe principal (procès simultané, etc.) plutôt qu'aspectuelle.

La négation est semblable à celle du participe substantivé (οὐ ou μή).

2.2 Le participe substantivé

Le participe substantivé est utilisé avec l'article, qu'il garde lorsqu'il est attribut (les autres substantifs perdent l'article). (À vérifier: Lorsque le sens est indéfini, il peut ne pas y avoir d'article?)

Le sens peut être:

- spécifique (“ces hommes(-là) qui..., celui-là qui”), négation οὐ,
- général (“tous les hommes qui..., tous ceux qui...”), négation μή.

La valeur est temporelle par rapport au verbe principal (procès simultané, etc.) plutôt qu'aspectuelle.

3 Le participe comme verbe

Le participe est la forme adjectivale du verbe, mais il reste conserve toutes ses fonctions de verbe, et est, à ce titre, l'équivalent d'une proposition entière, généralement subordonnée, mais souvent aussi paratactique (*i. e.* coordonnée): plutôt que deux verbes conjugués consécutifs, le grec préférera un verbe conjugué et un participe.

3.1 Le participe complément sélectionné d'un verbe

3.1.1 D'un verbe du discours indirect

Rappelons que le discours indirect implique des verbes d'élocution (“parler”), de connaissance (“savoir”) et de perception (“entendre”). Ces verbes peuvent avoir trois constructions différentes (selon le verbe), dont l'une d'elle fait appel à un participe (les autres à l'infinitif ou à ὄτι, ὡς).

Les verbes concernés par la construction participiale sont les verbes de connaissance οἶδα et les verbes de perception ἀκούω¹.

La valeur est temporelle, et non aspectuelle. Le temps utilisé est celui qui serait utilisé dans le discours direct.

Il en va de même pour la négation.

3.1.2 D'un autre verbe

Le participe sert aussi à former le complément sélectionné d'autres verbes (un certain nombre de ces verbes ont une double construction, par exemple avec participe ou infinitif, et change de sens en fonction de la construction choisie²):

¹On trouvera une liste dans OGCG p. 158.

²Voir Fontanier, p. 191 pour une liste de quelques verbes

- les verbes qui expriment un sentiment, dont la cause est donnée par le participe: χαίρω, ἥδομαι, τέρπομαι, ἄχθομαι, ὀργίζομαι, etc.,
- les verbes qui donnent une information sur le déroulement (commencement, continuité, arrêt, etc.) du procès exprimé par le participe (le participe est souvent au présent, en toute logique): ἄρχομαι, διατελέω, λήγω, παύομαι, etc.,
- les verbes qui évoquent les circonstances du procès donné par le participe: τυγχάνω, λανθάνω, φθάνω, φαίνομαι, δηλός εἰμι, φανερός εἰμι, etc.

La valeur est ici seulement aspectuelle, car l'action du participe est toujours simultanée à celle du verbe principal.

La négation porte sur le verbe introducteur, pas sur le participe (tout comme en français: “*je commence à ne pas manger”, “*je suis le premier à ne pas faire cette invention”, etc.).

3.2 Le participe comme proposition circonstancielle

3.2.1 Circonstancielle de sens général (participe explicatif)

Seul, sans adverbe ni particule, simplement apposé, le participe est équivalent à un adjectif *explicatif* (concept dont on a donné plus haut la définition). Il exprime généralement la circonstance générale ou l'explication de du procès du verbe, voire la manière ou le moyen.

Le participe explicatif n'est pas dans le SN qu'il caractérise, ce SN pouvant d'ailleurs être avec ou sans article.

La valeur est temporelle par rapport au verbe principal, notamment quand l'action du participe est indépendante de celle du verbe principal. Parfois, quand l'action du participe exprime une modalité du verbe principal, la valeur est aspectuelle (par ex.: εἶπε γελῶν “il dit tout en riant” vs. εἶπε γελάσας “il dit en un éclat de rire”).

La négation est οὐ.

3.2.2 Circonstancielle de sens particulier

Lorsqu'il est précisé par un adverbe ou une particule, le participe a le sens d'une circonstancielle spécifique. La négation est οὐ.

- causale:
 - cause réelle: ἄτε, οἶα, οἶον: le locuteur pose la cause comme un fait (il dit ce qu'il pense être la cause),
 - cause supposée: ὥς “au prétexte que”: le locuteur rapporte une cause, mais ou bien (1) il souligne qu'il l'a attendu de quelqu'un d'autre, ou bien (2) il souligne qu'il n'y croit pas trop;
- finale:
 - après un verbe de mouvement: participe *futur* seul,

- après un autre verbe: ὥς, ὥσπερ et participe *futur*;
- temporelle: ἔπειτα, εὐθύς, αὐτίκα, ἄμα, μεταξύ;
- comparative conditionnelle: ὥσπερ, ὥς (“comme si”);
- concessive: καίπερ, καί, ὅμως καί (“bien que”).

Le participe *seul* peut aussi être l'équivalent d'une protase conditionnelle. Sa négation est alors μή. Il est parfois accompagné de ἄν selon le type de protase (faire comme si le verbe n'était pas au participe).

3.2.3 Participes figés en locutions adverbiales

Nous avons dit que le participe circonstanciel exprime les circonstances (par définition!) du procès du verbe principal. Certains participes se sont ainsi figés en expressions adverbiales:

ἀρχόμενος: d'abord, en commençant	τελευτῶν: à la fin
λαθών: en cachette	κλαίων: pour son malheur
πλέων: par mer	χαίρων: volontiers, impunément

D'autres participes expriment, par leur sens même, l'accompagnement ou le moyen et se traduisent par “avec”: ἔχων, ἄγων, φέρων, λαβών, χρώμενος (+ dat.).

4 Le participe comme phrase à lui tout seul

4.1 Le génitif absolu

“Absolu” veut dire “isolé” (grammaticalement parlant) du reste de la phrase: le participe s'appuie sur son propre sujet, qui n'a pas d'autre rôle syntaxique dans la phrase. De même pour ses éventuels compléments (du moins en théorie).

Comme ce sujet n'a pas de cas propre (car il n'a aucune fonction syntaxique dans la phrase), on met l'ensemble à l'ablatif, c'est-à-dire, en grec, au génitif.

Il exprime les diverses nuances d'une proposition circonstancielle et peut être accompagné des adverbies donnés plus haut.

Il correspond à l'ablatif absolu latin, mais il y a des différences importantes:

- l'indépendance est moins stricte quand latin: il arrive que le sujet (ou un complément) du génitif absolu soit repris dans la phrase,
- le latin n'exprime pas *sum*, le grec l'exprime toujours,
- le sujet n'est parfois pas exprimé, quand il est évident.

La négation est οὐ ou μή selon celle qu'on mettrait si on faisait de la proposition une indépendante.

Le génitif absolu peut avoir pour sujet un infinitif ou une proposition introduite par ὅτι.

4.2 L'accusatif absolu

Cette construction absolue fonctionne aussi pour les verbes qui n'ont pas de sujet, comme, par exemple, les verbes impersonnels. Mais comme il n'y a pas de sujet au génitif, le participe se met à l'accusatif neutre: c'est *l'accusatif absolu*.

On trouve donc:

- des verbes et locutions impersonnels: δέον: “étant nécessaire”, ἔξον “étant possible”, δηλον ὄν “étant clair”, ἀδνατον ὄν “étant impossible”, etc.
- des participes dont le sujet (un indéfini neutre) n'est pas exprimé: λεγόμενον “cela étant dit, parce qu'on dit”, etc.

On peut trouver ἄτε (cause), ὡς (finalité), ὥσπερ (“comme si”), comme avec les autres participes circonstanciels.

Leur négation est οὐ.